Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Janvier 2013

N° 62

N° ISSN : 1954-9652

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

DANS CE NUMÉRO :

Meilleurs voeux	*1*
Concessions	*2*
Sourdeval-les-Bois	*3*
Cimetières, mémoire des lieux	*4*
Villedieu	*5, 8*
Mairies, écoles, justice de paix	*6, 7*
Religieux du val de Sienne	*7*
Villedieu (suite)	*8*

Sommaire :

- Quelques nouveaux articles d'histoire et de patrimoine pour bien commencer l'année. Bonne lecture !

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Bonne et heureuse année à tous !

Je suis très heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013. L'association fondée le 16 mars 2002 va entrer dans sa 11e année d'activité. Elle constitue à ce jour un des liens intercommunautaire entièrement centrée sur le val de Sienne. De nombreuses associations, dans tous les domaines d'activités, intègrent la Sienne. Le fleuve est fédérateur, chacun semble s'y reconnaître. C'est une idée de terroir spécifique. J'espère que cette année 2013 sera plus riche en actions que les deux années précédentes. Les accidents de parcours ne nous ont pas empêché de mener quelques activités. Les lavoirs de Villedieu ont été restaurés, les chantiers de restauration du patrimoine funéraire en fonte avancent petit à petit. Cette année sera l'occasion de s'intéresser aux monuments sélectionnés : la tombe de Godefroy-de Campion à Percy et la colonne cannelée de Montaigu-les-Bois. C'est une année qui sera aussi centrée sur les moulins du val de Sienne. 2013 est aussi l'année du centenaire de la protection Monuments historiques, une occasion à ne pas manquer, quand on pense que chacune de nos communes est concernée soit au titre des objets mobiliers, soit au titre des immeubles. Les sites naturels entrent aussi dans cette dynamique. Malheureusement pour nous cela n'a pas empêché l'administration de bafouer les règles de sauvegarde des Monuments historiques et principes de la covisibilité. Les paysages de la Manche ont beaucoup souffert l'année dernière et la profonde saignée de la THT s'est creusée. Balafre malheureuse qui s'ajoute à d'autres. D'où la nécessaire vigilance notamment sur les implantations éoliennes dont certaines seront à nouveau dans la covisibilité des temples. Ceci ne nous empêche pas de continuer nos actions pour toujours contribuer en faveur de notre patrimoine de Sienne. Un grand merci aux élus qui comprennent, malgré ces temps plus difficiles, tout l'intérêt de restituer de l'authenticité dans les actions de valorisation, c'est notamment le cas des lavoirs de Villedieu. Nous sommes fiers d'avoir proposé ce projet à Villedieu et la ville a su s'entourer de compétences. Quand on se promène à Villedieu on voit cette métamorphose s'accomplir et la ville s'ouvrir vers son fleuve en restant naturelle. Espérons que tous les propriétaires de belles demeures auront à cœur de respecter le bâti ancien en utilisant les matériaux traditionnels. C'est un enjeu essentiel et malheureusement trop de restaurations ne sont que des dénaturations !

Suite des contrats de concession dans nos communes du Val de Sienne

Les concessions sont adoptées à Sainte-Cécile le 9 août 1863 et Charles Michel-de-Lepiney crée une concession en deux étapes, une 1ère le 25 avril 1868 en achetant 5 m^2 et complète le 4 mai suivant par un deuxième emplacement. J'ai remarqué que l'offre communale dépendait la plupart du temps de la demande d'obtenir du terrain concédé. En fait, les élus adaptent l'offre à la demande. Madame Vivien, veuve Huard, Pascaline Huard, femme de Laurent Lemoine et Marie Huard, veuve Lecoursonnais, demandent au maire de Sainte-Cécile, une concession perpétuelle enregistrée le 13 octobre 1871, à l'endroit où furent inhumés le sieur Huard et ses deux fils, moyennant 360 francs.

Un contrat est adopté pour une perpétuelle d'1 M^2 par le maire de Beslon, le 17 août 1863 au profit d'Isidore, François Duval, pour une sépulture de famille, moyennant 250 francs (3 Q 5883, folio 14, case 6). La deuxième d'une surface de 3, 75 M^2, est accordée en faveur de Félix Lucas et Céleste Boissel, sa femme, le 27novembre 1863, moyennant 768, 75 francs.

Une concession est accordée par le maire dans le cimetière de Fleury, à Jules Lethimonier, parcheminier à Villedieu, moyennant 350 francs, le 27 juin 1864. Une concession de 2M^2 est vendue le 20 février 1872 à Fleury pour la sépulture de Pierre Lebeurier décédé le 5 septembre 1871. Eugène Haupais, receveur de l'enregistrement à Villedieu, fait une demande à la mairie le 4 novembre 1882 pour une portion de terrain hors rang de 3, 37 M^2 moyennant 437 francs qui se répartissent de la façon suivante : 291, 34 pour la commune et 145, 66 pour les pauvres.

Le Conseil municipal de Bourguenolles adopte le principe des concessions le 3 novembre 1864 mais la délibération est refusée par le Sous-préfet d'Avranches. Une seconde délibération est prise le 12 février 1865. C'est le maire de Bourguenolles, Ferdinand, Pierre Legrand, qui fait la première demande de concession de 5 M^2 de terrain pour 400 francs, le 3 mai 1872. Elle se situe à partir d'une ligne droite tirée du mur du midi du chœur de l'église à 3, 25 mètres de ce mur et à 9 mètres de la barrière d'entrée du cimetière au midi et à 9 mètres de la clôture au levant du terrain. Elle concerne, primo : le corps de Pierre, Claude, Alexandre Legrand, maire, inhumé le 29 septembre 1827 ; secundo : Alexandre, Julien Legrand, chevalier de saint Louis, inhumé le 14 mai 1846, oncle du concessionnaire (l'agent de l'enregistrement n'apporte pas ces précisions contenues dans le contrat).

A titre d'exemple, Sourdeval-les-Bois où le Conseil municipal adopte les concessions, le 18 novembre 1864, parce que la surface des deux cimetières le lui permet, suite à la demande du docteur Désiré, François Rosey, médecin à Hambye. Le contrat est signé le 11 avril 1865 et enregistré le 3 juin suivant (3 Q 4175, ACP Gavray, folio 80, case 2) moyennant 981 francs pour une surface de 9, 81 m^2 dans le cimetière de la section de La Haye-Comtesse. Cette demande de terrains concédés influe sur l'évolution architecturale des cimetières, aucun des cimetières n'y échappe. Plus les demandes sont anciennes, plus la qualité des monuments est grande. Leur conservation dépend ensuite de l'intérêt des élus pour l'art et l'histoire de leur commune. On ne peut que regretter l'absence de ce raisonnement dans la majorité des décisions de reprises des concessions abandonnées où les monuments visés ne sont nullement altérés et ne justifient en rien de tels arbitrages. Ce qui semble être le premier contrat concernant le cimetière de Sourdeval-les-Bois date du 17 février 1875 (3 Q 4190, folio 22, case 3).

Le baron Houssin-de-Saint-Laurent, directeur d'une ferme-école, demeurant à Domfront (Orne) fait une demande de concession au maire du Guislain le 30 octobre 1866 pour y fonder la sépulture de monsieur le général baron Houssin et de son épouse, de 4 M^2 moyennant 100 francs.

Une concession à perpétuité est accordée à Lechevallier, maire de la commune de Lengronne et à Lecaplain, adjoint au maire de Lengronne, toutes les deux enregistrées le 11 décembre 1866. Une autre concession est accordée à Marie, Anne Hersent, veuve de Pierre, Jacques, François Lehodey, pour une surface de 2, 60 X 2, 60 m à l'endroit où sont inhumés Pierre et Amand Lehodey (3 Q 4178, folio 169, cases 6-7). L'abbé Ménard, curé de Montgothier, obtient une concession de 2, 60 X 1, 30 moyennant 300 francs le 26 décembre 1877.

Plaidoyer pour la tombe de l'abbé Gombert de Sourdeval-les-Bois

Appel à la prise de conscience des élus de Sourdeval-les-Bois

C'est un monument funéraire majeur au val de Sienne puisqu'aucun autre exemplaire de cette forme n'a été découvert dans le département de la Manche et moi Jacky Brionne, président de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne, je ne puis que lancer un appel aux élus du Conseil municipal de Sourdeval-les-Bois, en faveur de l'indispensable restauration du tombeau de l'abbé Victor Gombert, ancien curé de Sourdeval.

Au moment où se sont achevés les travaux de restauration de la tombe Luce au Mesnil-Hue avec sa très belle croix de fonte signée Martin et sa clôture. L'obélisque redressé, c'est désormais un beau monument funéraire qui se dresse dans le cimetière. Le président avec l'ensemble des membres de l'association et des souscripteurs remercie très chaleureusement les élus de Gavray pour avoir accepté de participer à cette restauration.

Au moment où les élus de Percy confirment à leur tour l'engagement en faveur de la restauration du grand tombeau de madame de Campion de Godefroy, dont la restauration pourra commencer dès la fin de la procédure d'abandon, l'avenir quant à lui, du tombeau de l'abbé Gombert à Sourdeval-les-Bois semble compromis. Monsieur Lecanu, maire, avait demandé, au nom du Conseil municipal de Sourdeval, de surseoir d'un an à cette restauration. Sa récente rencontre, ne laisse aucun sur le fait que le Conseil n'est toujours pas favorable à cette restauration pour 2013, les élus ayant fait d'autres choix. Nous arrivons au terme de la souscription avec la Fondation du Patrimoine et si nous ne trouvons pas d'accord avec les élus de Sourdeval-les-Bois, dans ce cadre-là, c'est la pérennité même du tombeau qui va être mise en cause en raison du développement de désordres qui fragilisent la fonte et la soumettent à des contraintes contres lesquelles elle ne pourra résister. L'engagement du Conseil municipal est de l'ordre de 1100 €, une somme bien modeste, comparée à l'intérêt de la sauvegarde du tombeau, au titre de l'art et de l'histoire de la commune. La connaissance de nombreux cimetières bas-normands ne laisse aucun doute : l'ensemble fonte que constitue ce monument funéraire, avec sa croix cruciforme et son dé produits par Alfred Corneau de Charleville, est extrêmement rare au point qu'aucun autre exemple identique n'a été découvert. Ce tombeau fut longtemps entretenu pour preuve, le curé de Sourdeval avait décidé en 1928 de le faire restaurer et de créer la dalle de ciment qui s'y trouve toujours. Mais tout cela se désagrège et le dé de fonte présente des cassures sur lesquelles il serait grand temps de travailler car les désordres évoluent rapidement.

J'adresse donc cet appel à la prise de conscience des élus de Sourdeval-les-Bois pour qu'ils décident de délibérer en faveur du sauvetage de cette tombe. Je suis prêt à les rencontrer lors d'une réunion de conseil, pour leur démontrer tout l'intérêt qu'il y aurait de valoriser cette tombe afin que les sourdevalais conserve non seulement cette mémoire communale mais aussi le sens de la beauté de l'art ! Le coût total de la restauration, pour mémoire, selon le devis dressé il y a 3 ans est de 2164, 76€ TTC, la participation de la commune de 1082, 38€, celle de l'association de 432, 95€ et de la Fondation du Patrimoine, via les actions de l'association, de 649, 43€. Un petit effort financier contre un intérêt patrimonial indéniable.

Compte-rendu de la dernière réunion du groupe de travail « cimetières mémoire des lieux »

Etaient présents :

Jean-Pierre EHRMANN, Christian PREVOST-MARCILLACY, Jean-Yves KIRSCHLEGER, Michèle GUERI, Jean-Pierre BOZELLEC, Jacky BRIONNE, Roselyne DUMORTIER.

Excusées : Maryvonne DUSSEAUX, Anne LE FOL

L'ordre du jour était le suivant :

Logiciel- Inventaire

Suite du colloque de Lyon : publication, brochure à faire dans la collection Remparts

Salon du Patrimoine

Questions diverses

LOGICIEL – INVENTAIRE :

Michèle et Pierre-Yves nous présentent l'aboutissement de leurs échanges : une fiche par cimetière et une fiche par sépulture.

Il s'agit de menus déroulants toujours perfectibles.

Michèle souligne les spécificités des cimetières privés.

Peut-être faudrait-il prévoir une entrée « cimetière public » et une « cimetière privé », chacun ayant des mentions spécifiques à faire figurer ?

Il est convenu de l'utilité d'un glossaire.

Depuis notre réunion, Pierre-Yves nous a adressé le DVD. Reste à tester son contenu. Nous allons poursuivre nos échanges.

SUITE DU COLLOQUE DE LYON :

Publication des travaux du colloque :

Jean-Pierre EHRMANN présente la brochure qu'il a élaborée et mise en forme.

Eglise et cimetière de Saint-Germain-des-Vaux dans la Hague

Discussions :

il apparaît tout d'abord que la couverture est à refaire, compte tenu du nouveau logo de la SPPEF notamment.

Combien faut-il en éditer sous format papier ? destinés à quels publics ? remis gratuitement à certains ? payants pour d'autres et à quel prix ?

Le nouveau site web de la SPPEF étant en cours de réalisation, il a semblé judicieux que ce livret apparaisse sur le site, ce qui aurait pour avantages, d'une part, de mettre en évidence une partie des travaux de notre groupe « Cimetières… », et d'autre part, de permettre à un plus large public de prendre connaissance de ce colloque et de l'apport des divers intervenants. Il est par ailleurs admis qu'il conviendrait néanmoins d'éditer un certains nombre de livrets qui pourraient être remis gratuitement (100 environ).

Il est également proposé que soit mis sur le site le colloque de 2001 ainsi que le petit guide d'entretien des sépultures fait par l'association « Les Appels d'Orphée »

Le but étant de nous faire connaître, les consultations de ces documents seraient d'accès libre.

Il est convenu que M. ERHMANN prenne contact avec le Président de la SPPEF pour lui soumettre nos propositions.

Livre sur les cimetières à faire dans la collection Remparts :

Un travail a déjà était fait, pour la SPPEF, par Frédéric THEBAULT, mais il ne convient pas dans son intégralité, il est beaucoup trop important.

Néanmoins il apparaît que de nombreux passages pourraient être utilement repris. Il conviendrait pour cela de contacter l'auteur pour avoir son autorisation.

On referait le plan et on pourrait faire une place pour les cimetières privés.

Il faudrait aussi choisir des illustrations.

SALON DU PATRIMOINE :

Il aura lieu cette année des 8 au 11 novembre ;

Le thème est « LE PATRIMOINE ECORESPONSABLE »

Comme les autres années la SPPEF dispose d'un stand. Notre groupe va-t-il y participer ?

Sont rappelés les décisions prises et allant dans le sens d'une gestion écologique du cimetière d'ISSY LES MOULINAUX, que certains d'entre nous avaient visité, que nous avait exposées Anne LE FOL.

Certains aspects pourraient être montrés. Ils entreraient très bien dans le thème choisi.

Anne va être interrogée : pourrait-elle proposer quelque chose ?

QUESTIONS DIVERSES :

Notre participation au Congrès annuel de la Fédération Nationale des Maires de France est envisagée. Jacky va voir pour des contacts…

PROCHAINE REUNION :

Elle est fixée au mercredi 13 février 2013.

Notice sur le couvent de Villedieu.

L'abbé **Lebedel**, curé de Villedieu, compile une notice dans le mémorial paroissial, que je livre intégralement, pages 54-58.

Avant qu'il existât un couvent à **Villedieu**, l'éducation des jeunes filles était faite par de bonnes séculières. On cite Melle **Taforel**, Melle **Vigla** et Melle **Gautier**, qui avait une espèce de salle d'asile. Les jeunes personnes qui voulaient une éducation supérieure, allaient au couvent d'Avranches ou ailleurs.

En 1831, par les soins et sous la direction de monsieur **Mauger**, supérieur du grand séminaire de **Coutances** et grand vicaire honoraire de Mgr **Dupont**, une communauté du Sacré cœur fut fondée à **Villedieu**, par trois jeunes personnes venues de la communauté de **Périers-Cotentin**, dirigée ar leur sœur aînée, qui en était la fondatrice. Ces jeunes personnes étaient nées, près de **Villedieu**, à **Saint-Pierre-du-Tronchet**, de M **Lenoir**, maître de pension, dont la mémoire est vénérée dans la contrée. Elles firent de grands sacrifices pour acheter les bâtiments et procurer ce qui était nécessaire à une communauté naissante. Le couvent fut et est resté leur propriété. Ca été un malheur ; sans cela il existerait peut-être encore. Des trois jeunes personnes venues de **Périers**, deux étaient religieuses professes : **Thérèse Lenoir**, en religion sœur saint Joseph, **Céleste Lenoir**, en religion sœur sainte Thérèse ; la jeune **Modeste Lenoir** n'était encore que novice ; elle fit sa profession à **Villedieu**, en 1832, et prit le nom de sœur saint Augustin. M Mauger, agissant au nom de Mgr Dupont, nomma sœur saint Joseph supérieure et sœur sainte Thérèse assistante. M **Delaporte**, curé de **Villedieu** fut nommé par Monseigneur, supérieur de la communauté. A la première réception, il reçut à la profession **Modeste Lenoir** (sœur saint Augustin) et deux novices Melle **Lebeurier** de **Villedieu** et Melle **Bréhier** de **Brécey** (février 1832). A partir de ce moment, le couvent du sacré cœur de **Villedieu** suivant la règle de saint **Augustin**, prit

un rapide et heureux accroissement, sous la protection de Mgr **Dupont**, qui, presque dès le début, lui donna un chapelain, avec toutes les permissions et tous les privilèges ordinaires de ces pieux établissements. En 1839 il y avait dans la communauté dix-sept professes, cinq novices et plusieurs postulantes. Plusieurs appartenaient à des honorables de la contrée. Le principal but était, de l'aveu de tout le monde, atteint d'une manière très satisfaisante. Le pensionnat devint bientôt nombreux ; l'internant le fut encore davantage, et près de trois cent jeunes filles suivaient les leçons des dames du sacré cœur, et en recevaient une excellente éducation, dont les fruits se manifestent encore aujourd'hui. Dans cette maison les sourdes-muettes apprenaient à lire, à écrire, à prier, à se confesser, et cela à moins de frais que dans les grandes villes. Les dames du **sacré cœur** tenaient une salle de travail pour les sourdes-muettes et pour les autres jeunes personnes, qui, si elles étaient pauvres, y trouvaient même la nourriture. Le dimanche soir, une des religieuses faisait le catéchisme aux grandes personnes, qui s'y rendaient avec empressement, pour recevoir l'instruction et l'édification. La prospérité du couvent de Villedieu alla toujours en augmentant pendant une dizaine d'années, et cela le plus grand bien religieux de Villedieu et de la contrée. Les religieuses jouissaient d'une grande estime et d'une grande confiance, et on peut dire qu'elles en profiteraient pour faire le bien.

Il y avait dans le diocèse de **Coutances** quatre communautés du sacré cœur indépendantes les unes des autres : celle de **Périers** fondée par l'ainée des sœurs **Lenoir** (en religion sœur **sainte Marie**) ; celle de **Villedieu**, fondée par sœur **saint Joseph**, la seconde des sœurs **Lenoir** ; celle de **Grosville** fondée par la sœur **saint Hilarion**, née **Hamel** ; et celle de **Saint-Vaast**, fondée par la sœur **sainte Thérèse**, née **Maillard**. En 1840, Mgr **Robiou** voulut réunir ces quatre communautés en une seule, qui aurait une maison mère, et dont les autres seraient dépendantes, ce qui les réduirait à la simple condition de postes religieux, sous la direction d'une supérieure générale. Sa grandeur déclara de plus qu'elle allait donner de nouveaux règlements à cette communauté collective. Les supérieures et les religieuses de **Périers**, **Saint-Vaast** et **Grosville** acceptèrent la réunion. Mais bientôt les trois supérieures sainte **Marie**, saint **Hilarion** et sainte **Thérèse**, sortirent de la communauté. La sœur sainte **Marie**, née **Lenoir**, est à **Villedieu**, ni religieuse, ni séculière, à la merci de sa famille qu'elle a trop aimée et qui la laisse dans le besoin.

Les religieuses de **Villedieu** voulant continuer de vivre sous la règle de **saint Augustin** et conserver leur indépendance refusèrent de se soumettre et le prélat les en punit en leur enlevant leur chapelain ; mais il le leur rendit en 1843. Monseigneur **Robiou** avait consenti à ce que les religieuses de **Villedieu** conservassent leur existence indépendante, pourvu qu'elles se cloîtrassent. Elles acceptèrent le cloître ; mais nous ne pouvons affirmer qu'elles l'aient toujours bien observé tant que les exercices religieux ont été ont été permis dans leur chapelle, elles ont continué les réceptions ; mais depuis le commencement des démêlés, les réceptions étaient présidées par le chapelain et non par le curé. Qu'elle en était la valeur ? Vers 1847 le prélat fit une nouvelle demande de réunion reçut un nouveau refus. Alors il interdit la chapelle et défendit les nouvelles réceptions. Le dernier coup était donné. Quelques religieuses se réunirent à la maison-mère établie à **Coutances** ; d'autres rentrèrent dans le monde ; d'autres dit-on en furent malades et en moururent de chagrin ; d'autres suivirent leur supérieure, sœur **saint Joseph**, qui alla établir sa communauté et fonder un couvent à Rennes,

Assemblée générale : 16 février 2013 à Villedieu

Vous êtes invité (e) à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 16 février 2013, en matinée, à 10 heures, à Villedieu-les-Poêles, salle du pussoir fidèle, rue docteur Havard (rue piétonne).

A l'ordre du jour :

Rapport moral de l'exercice 2012, validation par les adhérents

Rapport financier de l'exercice 2012, validation par les adhérents

Election ou réélection du 1/3 sortant, validation par les adhérents (les trois membres concernés sont indiqués sur la liste des membres du CA.

Programme et budget 2013

Questions diverses

Votre présence est vivement souhaitée. Deux pouvoirs peuvent être accordés par adhérent. Il est nécessaire de formuler par courrier toute question devant figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Elle devra parvenir au président dans les 48h, au minimum, avant celle-ci. C'est un rendez-vous important pour la vie associative.

J'espère vivement que cette année sera davantage ponctuée de rendez-vous découverte du patrimoine. Il y a plusieurs occasions de faire quelque chose en faveur du patrimoine du val de Sienne : la soirée du 18 mai « pierres en lumière » sur les lavoirs de Villedieu - la journée européenne des moulins le 19 mai suivant - la visite de l église et du cimetière de Saint-Germain-de-Tallevende le 2 juin - les journées du patrimoine de pays les 15-16 juin sur le thème de ce qui est rond - la randonnée des trois communautés le 30 juin - les journées européennes du patrimoine les 14-15 septembre 2013 sur les 100 ans de protection Monuments historiques (immeubles et mobilier) - une exposition sur les moulins de la vallée de Sienne.

Mairies, écoles, justice de paix au val de Sienne

Champrépus :

Un bail est consenti pour 5 ans par Pierre Mahey, instituteur, demeurant à Champrépus, à Nicolas Olive, maire, d'une maison servant de maison d'école, le tout loué par le sieur Mahey, moyennant 100 francs (17 septembre 1844).

Un bail de six ans est accepté entre Jean-Baptiste Néel, propriétaire, et le maire, d'une maison servant d'école de filles composée de salle au rez-de-chaussée, avec les chambres et cabinet au-dessus, une petite cave, le ¼ d'un jardin légumier, la portion vers le sud, et les fruits d'arbres qui peuvent s'y trouver, moyennant 300 francs (17 mars 1847).

Une parcelle, section A 694, destinée à la construction d'une maison d'école est vendue par Thomas Michel à la commune représentée par Jean-Baptiste Lemare, maire, pour 1850 francs (29 août, 6 septembre 1865).

Une adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école pour les garçons est décidée le 6 janvier 1870 (approuvée le 24 mars suivant) au profit de Louis Huard, menuisier à Beauchamps, moyennant une augmentation. Montant du devis : 8400 francs, augmentation de 1680 francs, total : 10080 francs.

Un premier marché est conclu en faveur d'Armand Juin, entrepreneur de maçonnerie à Fleury qui s'engage à fournir la pierre et à faire les travaux de maçonnerie à l'école des filles de Champrépus, moyennant 3101, 73 francs (15 novembre 1875, 5 février 1876). Un deuxième marché est conclu avec Louis Bougourd, carrier à Beauchamps, qui s'engage à fournir la pierre et le pavé nécessaire à la construction de l'école des filles de Champrépus, moyennant 1492, 42 francs (15 novembre 1875, 5 février 1876). Un troisième marché par lequel Jean Durey demeurant à Champrépus s'oblige à faire les travaux de menuiserie de l'école des filles de Champrépus, aux conditions d'après le devis qui s'élève à 2337, 11 francs (19 décembre 1875, 15 juillet 1876). Un quatrième marché est fait en faveur d'Amand Prével, entrepreneur de charpente à Fleury, pour des travaux de charpente à faire à l'école des filles de Champrépus aux conditions du devis : 1022, 22 francs (15 novembre 1875, 15 juillet 1876). Un cinquième marché est conclu en faveur de François Levavasseur, couvreur en ardoises à Champrépus, pour des travaux de couverture à l'école des filles moyennant la somme de 1144 francs (28 juin, 15 juillet 1876). Un sixième marché est consenti entre la commune et le sieur Edmond Yon, plâtrier à Percy, lequel s'engage à faire les enduits en plâtre à la maison d'école des filles, moyennant 1, 10 franc le mètre carré ce qui donne la somme de 320 francs (05 août, 25 octobre 1877).

Deux autres marchés sont adoptés le 6 décembre 1898, le premier en faveur d'Alexandre Desfeux, maçon à Champrépus, qui s'engage à exécuter les travaux de maçonnerie d'un préau projeté pour l'école des filles, moyennant 456 francs, et le second à Henri Vibert, quincaillier à Beauchamps qui s'engage à exécuter les fournitures et travaux de charpente, menuiserie et couverture du même préau moyennant 461, 70 francs (3 Q

volume 190, folio 92, case 9, et 93, case 10).

Chefresne (Le) :

Une adjudication au rabais des travaux à faire à la maison d'école du Chefresne et pourvoir à son ameublement, est consenti à Désiré Meslin, cultivateur au Chefresne, moyennant 383, 47 francs (25 novembre, 10 décembre 1849).

Une adjudication au rabais de 450 francs pour des réparations à faire à l'école des garçons du Chefresne est acceptée par le Préfet le 22 septembre 1855 (8 octobre 1855).

Le procès-verbal de marché par le maire du Chefresne au profit de Victor Delaune, propriétaire au Chefresne, pour la construction d'une école des filles moyennant un rabais de 3% sur le prix de 4716 francs, ce qui fait 4551, 04 francs

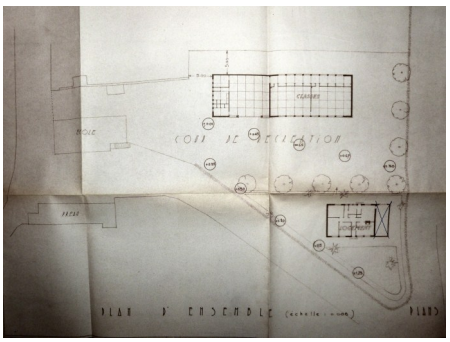

Plan des écoles de Bourguenolles

(4, 18 juin 1860).

La construction d'un groupe scolaire étant décidée en 1914, la commune de Montbray propriétaire de la carrière de la bruyère bourgeoisie autorise monsieur Lehérissey d'Avranches, entrepreneur, à stocker les pierres sur les parcelles de terrain (110 ED 0).

Chérencé-le-Héron :

Un bail pour 7 ans est consenti par Emmanuel Anquetil, propriétaire, à Pierre, Armand Lejemmetel, maire, pour un corps de bâtiment, une cave sous terre, deux

Mairie de Chérencé-le-Héron

salles ou cuisines au rez-de-chaussée, une vaste chambre, la cour, la moitié du légumier situés au bourg de Chérencé-le-Héron, destinés à servir de maison d'école moyennant 160 francs annuels (18 mai 1847).

Un bail par Louis Leherissey, propriétaire, d'une maison destinée à servir de maison d'école pour les filles, avec chambre, grenier, cave, portion de pré, jardin légumier, moyennant 150 francs par an (15 novembre 1877, 1er avril 1879).

Une adjudication avec soumission des travaux à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire avec mairie, d'après le devis dressé par l'architecte Pillioud à Saint-Lô le 10 février 1882, le cahier des charges dressé le même jour, moyennant le prix de 46486, 55 francs moins un rabais de 3254, 05 francs net 43232, 50 francs est consentie au profit de Delarbre et Fleury, entrepreneurs associés de travaux publics à Avranches (30 mai 1883). Ce bâtiment est inauguré le 13 juillet 1884.

Le conseil municipal vend des immeubles par adjudication au lieu du bourg et comprenant une maison à usage d'école pour les garçons composée de deux salles au rez-de-chaussée, deux chambres, un cabinet, un grenier, un légumier (A 408). Ces immeubles appartiennent à la commune au moyen d'une acquisition faite le 26 juin 1858. Ces mêmes immeubles sont adjugés à Louis, Pierre Jarry et Justine Lebreton, époux, et à Ferdinand, François Gadbled, meunier à Chérencé-le-Héron, moyennant 3400 francs (25 octobre 1883, 21 mai 1884).

Marché enregistré le 15 mars 1898 par lequel Constant René, maçon à Chérencé-le-Héron, s'engage à exécuter divers travaux de démolition et de reconstruction du mur de clôture du groupe scolaire de Chérencé-le-Héron, moyennant 652 francs.

Marchés le 11 décembre 1954 avec l'entreprise Edmond Desclaux, maçonnerie à Mont-de-Marsan, pour 1 939 770 francs, Bataille Michel, couvreur, moyennant 397 622 francs, Pichelot Martial, Saint-Lô, travaux de peinture, vitrerie, 153 748 francs, Bortuzzo d'Agon, pour travaux de revêtement, moyennant 106 932 francs, la Fraternelle de Saint-Lô, menuiserie, charpente, pour 979 990 francs, Jean Lerau, électricité à Saint-Lô, moyennant 24 000 francs, Mesnil à Agon, travaux de sanitaires, 115 000 francs.

Religieux au val de Sienne

Mesnil-Hue (Le) : **Jacquette (Georges)** prêtre, retraité demeurant au Mesnil-Hue, 1840 (5 octobre), 1844 (23 novembre), 1848 (1er mai) ; **Larsonneur (Pierre, Michel)**, prêtre, 1847 (14 juin, 9 juillet), 1848 (11juillet) ; **Luce (Célestine)** religieuse à Rennes, décédée à Pontorson, 1865 (8 février).

Mesnil-Rogues (Le) **: Lelégard (Julien, Bernardin)**, curé, 1886 (24 avril) ; **Lemoussu (Pierre)** curé, 1852 (16 mai) ; **Ollivier (Casimir, François)** vicaire à Saint-Lô, 1865 (4 octobre), 1889 (5 mars) ; **Quesnel (Eduard, Auguste)**, curé 1949 (6 avril).

Mesnil-Villeman (Le) : **Anquetil (Jean-Baptiste)**, curé, 1883 (25 8bre), 1888 (27 avril), 1889 (11 avril), 1898 (17 décembre) ; **Lemare (Nicolas)**, prêtre, 1844 (16 novembre), 1845 (17 avril).

Meurdraquière (La) : Antoine, Charles Lehodey, 1888 (22 mai).

Montabot : **Bidois (Victor),** curé, 1891 (10 8bre) ; Pichard (Amand, Prosper) prêtre, 1860 (26 décembre) ; **Montaigne (Jean)** vicaire, 1857 (27 mars).

Montaigu-les-Bois : **Judy (Georges)**, prêtre, 1865 (2 juin).

Montbray : **Barentin (Ambroise, Gabriel)**, 1859 (6 avril) ; **Chaups (Virginie)**, supérieure générale de la congrégation du Sacré cœur de Coutances, 1872 (6 novembre), 1873 (6 novembre) ; **Costil (Albert)**, prêtre à Bourguenolles, 1891 (18 juin) ; **Damamne (Virginie)**, en religion sœur saint Chrysostome à Coutances, 1866 (3 septembre) ; , 1877 (5 octobre) ; Montbray à suivre…

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

sous la surveillance et avec la haute protection de Mgr **Saint-Marc**. Cet établissement a d'abord bien prospéré, grâce aux secours matériels que lui procurait un poste de religieuses que la maison de **Villedieu** avait établi à **Granville**, pour l'éducation des jeunes filles. Ce poste, que malgré toutes les difficultés, elles avaient pu conserver fut définitivement interdit par Mgr **Daniel**. Ce fut le coup de mort pour le **sacré cœur de Rennes**. Il éprouva une débâcle financière qui força la communauté de se dissoudre. La supérieure, sœur **saint Joseph**, s'en revint à **Villedieu**, avec une seule religieuse, sœur **sainte Marie**, née **Villain**. De retour à Villedieu, les sœurs saint Joseph et **sainte Marie** rouvrirent une école libre, avec un pensionnat, dans le local de l'ancien couvent. Mgr **Bravard** a régularisé leur position religieuse, en les relevant des vœux d'obéissance et de pauvreté, en leur enjoignant comme pénitence de réciter un miserere tous les jours de leur vie et en leur permettant par condescendance de continuer à porter l'habit des **sœurs du sacré cœur**. Elles ont volontiers accepté cette position ; elles tiennent leur école et leur pensionnat d'une manière passable ; mais leur maison est bien éloignée de la prospérité de leur ancien couvent. Dans leurs démêlés avec l'autorité diocésaine, les **sœurs du sacré cœur** de **Villedieu** persuadées que cette autorité dépassait ses pouvoirs eurent recours au **Métropolitain**. Arrivées à **Rouen** les sœurs **Lenoir** exposèrent leur affaire à monsieur **Fayet**, vicaire-général de l'archevêque (celui-ci était absent). D'après elles, monsieur **Fayet** leur dit que l'ordinaire n'avait pas le droit de changer arbitrairement les règles d'une communauté, que le vœu qu'elles avaient fait de vivre sous la règle de **saint Augustin** continuait de les obliger ; qu'elles pouvaient, ou plutôt, qu'elles devaient refuser les nouveaux règlements et surtout la réunion des communautés. Elles assurent que monsieur **Fayet** devenu curé de **Saint-Roch**, puis évêque d'**Orléans**, leur tint toujours le même langage. Elles n'ont jamais cru que la volonté de **Dieu** fut qu'elles se soumissent. Sans juger ici la question de droit, nous regrettons qu'elles ne se soient pas soumises ; elles se seraient bien épargné des peines et elles auraient continué à faire beaucoup de bien. Nulle autre institutrice, soit régulière, soit religieuse, n'aurait pu venir à **Villedieu**, leur faire concurrence.

Depuis le commencement de leur couvent régulièrement constitué (1832), jusqu'à la première fermeture de leur chapelle (1840) les sœurs du sacré cœur de **Villedieu** eurent six chapelains : MM **Héloin**,

Lebocey, **Viel**, **Havard**, **Villain** et **Houel** ; presque tous sortaient du séminaire. Si pendant ces huit années, elles n'avaient eu qu'un seul chapelain expérimenté, il aurait pu exercer sur elles une heureuse influence et leur épargner bien des peines. En 1843, Monseigneur leur donna un nouveau chapelain dans la personne de M **Bédel**, du nord du diocèse. Il y resta jusqu'à la fin de l'établissement en 1847. Les scandales donnés depuis par ce misérable ont prouvé que ce n'était pas l'homme qui convenait. Cependant la sœur **saint Joseph** assure que, grâce à son active surveillance, il n'y a aucun malheur à déplorer. Après le départ des **sœurs du sacré cœur**, Mgr **Daniel** (1853) établit à **Villedieu** un poste de sœurs de la miséricorde de **Saint-Sauveur-le-Vicomte**. La paroisse de **Villedieu** affligée du départ des **sœurs du sacré cœur**, fit un froid accueil aux nouvelles religieuses, qui se présentaient sans être demandées par personne. De plus elles trouvèrent deux écoles séculières établies et fonctionnant d'une manière satisfaisante, celle de mademoiselle **Monsaint** et celle de mademoiselle **Lecoutey**. Les sœurs de la miséricorde eurent donc de la peine à se poser. Bientôt la commune leur confia la direction de la salle d'asile et les chargea, moyennant une rétribution convenable, de l'éducation des petites filles pauvres (car il n'y a pas d'école communale de filles à **Villedieu**). Ces marques de confiance firent du bien aux nouvelles religieuses ; mais elles se ressentent encore des préventions dont elles furent d'abord l'objet ; elles souffrent encore de la concurrence des institutrices séculières, et de plus elles ont là, tout près d'elles, les sœurs, **saint Joseph** et **sainte Marie**, qui tiennent école et pensionnat, dans leur ancien couvent. Cependant en ce moment (1867) les **sœurs de la miséricorde** prendraient le dessus, si elles avaient un local convenable, avec une bonne maîtresse de musique. Elles donnent une excellente éducation, et la population leur devient plus sympathique.

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.